

« Changement climatique:

le secteur financier et le chemin vers les 2 degrés »

Par François Villeroy de Galhau, le 30 novembre 2015

Ce discours a été prononcé lors de la conférence organisée grâce à la 2^e *Investing Initiative*, la *Oxford Martin School* et *France Stratégie* pour l'ouverture de la COP21. Le Gouverneur de la Banque de France y avance « quelques remarques sur un sujet qui a pris de l'importance dans l'agenda du changement climatique, à savoir la façon dont les banques centrales et les superviseurs financiers peuvent prendre en compte les défis liés à ce changement. ». Pour François Villeroy de Galhau, « les autorités monétaires et prudentielles sont aujourd'hui concernées par trois grandes catégories de risques ». 1/ « Les risques physiques directs, liés à l'augmentation de la fréquence et de l'ampleur des événements climatiques extrêmes (...). » 2/ « Les risques induits de responsabilité, liés aux impacts financiers des demandes de compensation de la part de ceux qui subissent des dommages dus au changement climatique », 3/ « Les risques macroéconomiques liés à la transition entre deux modèles productifs (...). »

[Le discours complet de François Villeroy de Galhau](#)

Pour aller plus loin : [Outre-mer et changements climatiques : vers un agenda des solutions – Ministère de l'Outre-mer](#)

Et également [débats sur le site du CEPII : Comment financer la transition carbone ? Le rôle du système financier](#)

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIÈRES GÉNÉRALES

Union européenne

BCE

Le Conseil des gouverneurs lors de sa réunion du 3 décembre 2015 « a pris les décisions suivantes dans le cadre de la poursuite de son objectif de stabilité des prix. Premièrement, en ce qui concerne les taux d'intérêt directs de la BCE, nous avons décidé d'abaisser le taux de la facilité de dépôt de 10 points de base, à -0,30%. Les taux d'intérêt des opérations principales de refinancement et de la facilité de prêt marginal resteront inchangés à respectivement 0,05% et 0,30%. Deuxièmement, s'agissant des mesures de politique monétaire non conventionnelles, nous avons décidé d'élargir le programme d'achats d'actifs (APP). Les achats mensuels à hauteur de 60 milliards d'euros effectués dans le cadre du programme APP devraient désormais se poursuivre jusqu'à fin mars 2017 ou au-delà si nécessaire et, en tout cas, jusqu'à ce que le Conseil des gouverneurs observe un ajustement durable de l'évolution de l'inflation conforme à son objectif de taux d'inflation inférieurs à, mais proches de 2% à moyen terme. Troisièmement, nous avons décidé de réinvestir les remboursements au titre du principal sur les titres acquis en vertu du programme APP à leur échéance, aussi longtemps que nécessaire. Cela contribuera à assurer à la fois des conditions de liquidité favorables et une orientation appropriée de la politique monétaire. Les modalités techniques seront communiquées en temps opportun. Quatrièmement, dans le cadre du programme d'achats d'actifs du secteur public, le Conseil des gouverneurs a décidé d'inclure les titres de créance négociables libellés en euros émis par des administrations régionales et locales situées dans la zone euro dans la liste des actifs éligibles aux achats réguliers effectués par les différentes banques centrales nationales. Cinquièmement, nous avons décidé de continuer à conduire les opérations principales de refinancement et les opérations de refinancement à plus long terme d'une durée de trois mois sous la forme d'appels d'offres à taux fixe, la totalité des soumissions étant servie, aussi longtemps que nécessaire et au moins jusqu'à la fin de la dernière période de constitution des réserves de 2017. [...] Les décisions prises aujourd'hui raffermiront le rythme de la reprise économique au sein de la zone euro et consolideront sa capacité de résistance face aux chocs économiques mondiaux observés récemment. Le Conseil des gouverneurs suivra attentivement l'évolution des perspectives de stabilité des prix, et il est disposé à agir, et en mesure de le faire, le cas échéant, en utilisant tous les instruments à sa disposition dans le cadre de son mandat afin de maintenir une orientation accommodante appropriée de la politique monétaire. »

La déclaration complète : <https://www.ecb.europa.eu/press/pressconf/2015/html/is151203.fr.html>

Chômage

Dans la zone euro (ZE19), le taux de chômage corrigé des variations saisonnières s'est établi à 10,7% en octobre 2015, en baisse par rapport au taux de 10,8% enregistré en septembre 2015 et à celui de 11,5% d'octobre 2014. Il s'agit du taux le plus faible enregistré dans la zone euro depuis janvier 2012. Dans l'UE28, le taux de chômage s'est établi à 9,3% en octobre 2015, stable par rapport à septembre 2015 et en baisse par rapport au taux de 10,1% d'octobre 2014. Il s'agit également du taux le plus faible dans l'UE28 depuis septembre 2009. Eurostat estime qu'en octobre 2015, 22,497 millions d'hommes et de femmes étaient au chômage dans l'UE28, dont 17,240 millions dans la zone euro. Par rapport à septembre 2015, le nombre de chômeurs a diminué de 36 000 dans l'UE28 et de 13 000 dans la zone euro. Comparé à octobre 2014, le chômage a baissé de 1,942 million de personnes dans l'UE28 et de 1,302 million dans la zone euro. Parmi les États membres, les taux de chômage les plus faibles en octobre 2015 ont été enregistrés en Allemagne (4,5%), en République tchèque (4,7%) ainsi qu'à Malte (5,1%), et les plus élevés en Grèce (24,6% en août 2015) et en Espagne (21,6%).

Publications au Journal Officiel

Décret n° 2015-1591 du 7 décembre 2015 pris pour l'application de certaines dispositions du règlement (UE) n° 2015/751 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2015 relatif aux commissions d'interchange pour les opérations de paiement liées à une carte
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031572143&categorieLien=id>

Décret n° 2015-1524 du 25 novembre 2015 précisant le périmètre des prestations des sociétés de tiers-financement mentionnées au 8 de l'article L. 511-6 du code monétaire et financier

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031528050&categorieLien=id>

ACTIVITÉS DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

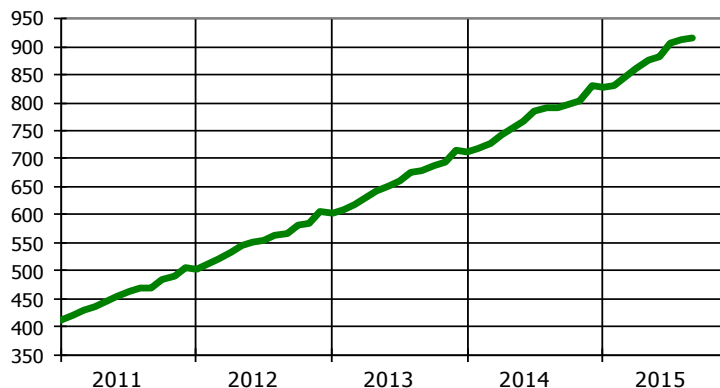
Les émissions nettes cumulées de billets

En novembre 2015, les émissions nettes cumulées de billets ont augmenté de 11,1 millions d'euros, après une hausse de 4,8 millions le mois précédent, et s'établissent à 931,9 millions d'euros.

Le nombre de billets émis en novembre (16,9 millions) est constitué à 70,6 % par la coupure de 50,0 € (qui représente 64,1 % de la valeur globale de l'émission nette de billets).

La hausse de l'émission nette ayant été plus marquée en nombre qu'en valeur, la valeur moyenne du « billet circulant » dans l'île s'est donc dépréciée de 14,0 centimes pour s'établir à 55,03 € au 30 novembre 2015.

Émissions nettes cumulées de billets



Source : IEDOM

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) met en circulation le nouveau billet de 20 € de la série « Europe » à compter du 25 novembre 2015

La distribution auprès du grand public s'effectue par l'intermédiaire des guichets et des distributeurs automatiques de billets des établissements de crédit. Cette mise en circulation est intervenue simultanément dans l'ensemble de la zone euro.

Depuis le début de l'année, l'IEDOM a mené des actions de sensibilisation à destination de la filière fiduciaire sur le nouveau billet de 20 € et a déjà formé des professionnels à l'authentification du nouveau billet.

Ces nouveaux billets représentent une avancée. Ils sont faciles à distinguer de leurs prédécesseurs tout en conservant le graphisme et les différentes couleurs dominantes de la première série.

Les nouveaux billets coexisteront tout d'abord avec ceux de la première série jusqu'à nouvel ordre. Ceux-ci seront ensuite retirés peu à peu de la circulation avant de cesser d'avoir cours légal à une date qui sera communiquée bien à l'avance. Ils conserveront néanmoins leur valeur sans limite de temps et pourront être échangés aux guichets de l'IEDOM, de la Banque de France et dans les banques centrales nationales de l'Eurosystème.

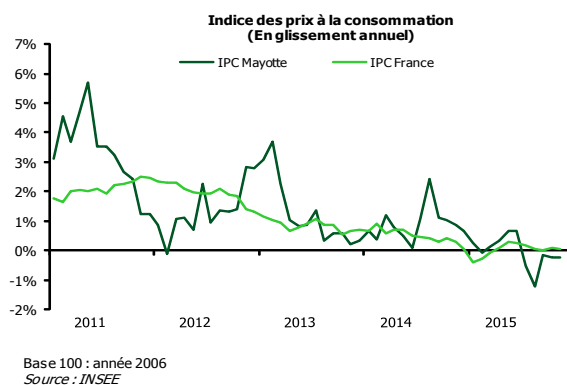
Pour en savoir plus : <http://www.nouveaueuro.eu/>

BRÈVES ÉCONOMIQUES, FINANCIÈRES ET SOCIALES

Nouvelle baisse des prix en novembre

En novembre, l'Indice des prix à la consommation (IPC) se replie de 0,2 %, après une légère diminution en octobre (-0,1%). Cette baisse s'explique principalement par la réduction de 0,6 % des prix des services. Elle est cependant atténuée par la progression des prix de l'alimentation (+0,4 %) et la légère hausse de ceux de l'énergie (+0,1 %). Les prix des produits manufacturés sont stables.

Sur un an, l'IPC se contracte également (-0,2 %), pour le cinquième trimestre consécutif. Ce repli est porté par la chute des prix de l'énergie (-5,5 %) et des produits manufacturés (-3,1 %), tandis que les prix des services (+2,7 %) et de l'alimentation (+0,3 %) croissent.



Actualisation du PIB en 2012 : 1,7 milliard d'euros, soit 7 940 €/habitant

L'INSEE a publié les chiffres qui actualisent le PIB de Mayotte en 2012. Ce dernier atteint 1,7 milliard d'euros, soit une augmentation de 6,8 % par rapport à 2011. Il poursuit ainsi sa croissance, mais à un rythme moins soutenu qu'entre 2005 et 2011 où le taux de croissance annuel moyen était de 8,7 % par an. La consommation des ménages reste le principal moteur de la croissance, contribuant à la moitié de la croissance du PIB, suivie de l'investissement, qui y contribue pour un tiers. La hausse plus modérée du nombre de fonctionnaires d'État ralentit la progression de la consommation finale des administrations publiques, qui demeure tout de même le poste le plus important du PIB de l'île (59,0 %). Le commerce extérieur, largement déficitaire comme dans les autres DOM, contribue négativement à la croissance économique. Les sociétés non financières dégagent plus de valeur ajoutée en 2012 (+ 11,0 %). Leur poids dans l'activité économique mahoraise reste cependant plus faible (21,0 % du PIB) que dans le reste de la France (51,0 % du PIB). Au niveau individuel, le PIB par habitant s'élève en 2012 à 7 940 €, soit un accroissement de 4,0 % par rapport à 2011 (PIB par habitant révisé à 7 630 €). Enfin, malgré cette croissance, le pouvoir d'achat ne progresse que de 0,5 %, une fois neutralisé l'effet de l'inflation.

Pour plus d'informations, consulter la note N°7 – Novembre 2015 sur le site de l'INSEE.

Formation et emploi : trois mahorais sur quatre sans diplôme

L'INSEE publie également une étude sur la formation et l'emploi en 2014, dans laquelle figurent des données sur le niveau d'études de la population mahoraise. L'information principale qui en ressort est qu'environ 100 000 mahorais de plus de 15 ans ont quitté le système scolaire ou n'ont jamais été scolarisés et 75,0 % d'entre eux n'ont aucun diplôme qualifiant (soit deux fois plus qu'en Métropole). De plus, 36,0 % des mahorais en âge de travailler n'ont jamais été scolarisés. Toutefois, entre 2009 et 2014, la part des diplômés a largement augmenté, passant de 19,0 % à 27,0 %.

La scolarisation de masse étant récente à Mayotte (intensification à partir de la fin des années 80), il reste encore un nombre important de mahorais qui n'ont pas été scolarisés, et l'arrêt de la scolarisation dès le primaire demeure encore fréquent, principalement chez les personnes les plus âgées.

Malgré un marché du travail peu développé (un taux d'emploi d'un tiers environ), la détention d'un diplôme conditionne tout de même l'accès à l'emploi. Le fait d'avoir été scolarisé, même sans diplôme, multiplie par deux les chances d'obtenir un travail. De plus, le taux d'emploi augmente rapidement avec le niveau de diplôme : de 58,0 % pour les titulaires d'un CAP ou d'un BEP à 85,0 % pour les diplômés de l'enseignement supérieur.

[Pour plus d'informations, consulter la note N°21 – Novembre 2015 sur le site de l'INSEE.](#)

PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES

LES INDICATEURS DE RÉFÉRENCE			Données brutes	Variation sur 1 mois	Variation sur 12 mois
Prix (source : INSEE)	Indice général des prix à la consommation base 100 en déc. 2006	nov-15	117,9	-0,2%	-0,2%
Chômage (source : Pôle Emploi)	Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A	sept.-15	11 900	2,8%	27,6%
Commerce extérieur (Source : Douanes)	Importations (en milliers d'euros)	mensuelles sept.-15	39 644	-1,7%	7,7%
	(hors hydrocarbures)	cumulées sept.-15	359 394	-	1,9%
	Exportations (en milliers d'euros)	mensuelles sept.-15	1 297	169,4%	1,8%
		cumulées sept.-15	6 493	-	14,9%
	Taux de couverture	mensuel sept.-15	3,27%	2,08 pt	-0,19 pt
	cumulé sept.-15	1,81%	0,18 pt	0,20 pt	

LES SECTEURS D'ACTIVITÉ :			Données brutes	Variation sur 1 mois	Variation sur 12 mois
Trafic aéroporuaire (Source : Aéroport de Mayotte)	Mouvements d'appareils ⁽¹⁾	mensuels oct.-15	534	30,6%	14,6%
		cumulés oct.-15	4 431	-	-3,9%
	Nombre de passagers (arrivées+départs)	mensuels oct.-15	25 515	8,3%	0,0%
		cumulés oct.-15	255 464	-	1,2%
	Fret et envois postaux (en tonnes) (départs)	mensuels oct.-15	17,5	-22,2%	-60,4%
	cumulés oct.-15	270,1	-	-9,1%	
BTP (Source : Douanes)	Importations de ciment ⁽²⁾ (en tonnes)	mensuelles sept.-15	9 695	1862,5%	296,0%
		cumulées sept.-15	61 528	-	8,1%
Electricité (Source : EDM)	Nombre d'abonnés (cumul)	sept.-15	41 514	0,2%	2,9%
	Consommation ⁽³⁾ (en Mwh)	cumulée sept.-15	213 665	-	3,3%
Hydrocarbures (Source : TOTAL)	Consommation (en milliers de litres)	mensuelle sept.-15	10 719	7,7%	2,1%
		cumulée sept.-15	94 703	-	5,5%
Automobile (Source : Préfecture)	Immatriculations de véhicules neufs	mensuelles sept.-15	259	-4,1%	-3,0%
		cumulées sept.-15	1 979	-	-0,1%
	Immatriculations de véhicules d'occasion	mensuels sept.-15	641	3,9%	-31,1%
		cumulées sept.-15	4 885	-	-30,9%
Poissons d'élevage (Source : Douanes)	Exportations :				
	- en tonnes	mensuelles sept.-15	1,6	-21,5%	14,7%
		cumulées sept.-15	15,4	-	56,1%
	- en milliers euros	mensuelles sept.-15	14,6	-21,4%	3,3%
	cumulées sept.-15	149,9	-	42,6%	

(1) : Toute entrée ou sortie de navire ou d'avion représente un mouvement

(2) : Ciment au sens produits minéraux et produits des industries chimiques dans le Code des douanes

(3) : Données consolidées à pas trimestriel depuis fin 2011. Les informations mensuelles ne sont plus disponibles.

PRINCIPAUX TAUX D'INTÉRÊTS ET DE CHANGE

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	0,05%	10/09/2014
Taux de la facilité de prêt marginal	0,30%	10/09/2014
Taux de la facilité de dépôt	-0,30%	09/12/2015

Taux d'intérêt légal 2ème semestre 2015 - JORF du 24/06/2015

Créances de personnes physiques (Hors besoins professionnels) :	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
Autres cas :	4,29%	0,75%	0,75%	1,25%	2,00%
	0,99%				0,50%

* hors prime d'Etat

Taux d'intérêt fin de mois - EONIA

Août	Septembre	Octobre	Novembre	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
-0,1100%	-0,1220%	-0,1290%	-0,1270%	-0,1610%	-0,1140%	-0,0430%	0,0480%

Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/08/15)

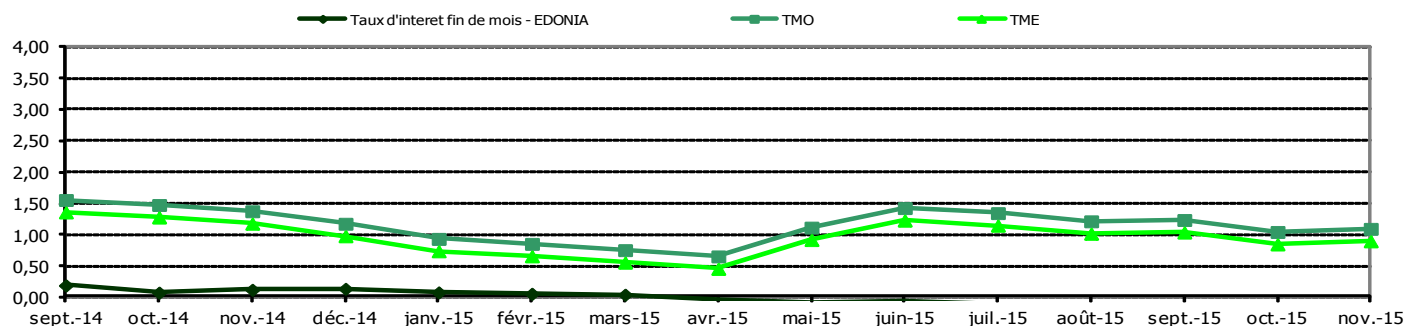
Taux d'intérêt fin de mois - EURIBOR				Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)			
Août	Septembre	Octobre	Novembre	Août	Septembre	Octobre	Novembre
1,02%	1,04%	0,85%	0,90%	1,22%	1,24%	1,05%	1,10%

Taux de l'usure (seuils applicables au 1er octobre 2015)

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure	Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielles, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts immobiliers			
Prêts à taux fixe	3,92%	Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	7,36%
Prêts à taux variable	3,63%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	2,81%
Prêts-relais	4,19%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	3,36%
Autres prêts		Découverts en compte	13,36%
Prêts d'un montant inférieur ou égal à 3 000 euros	19,97%	Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	2,51%
Prêts d'un montant compris entre 3 000 euros et 6 000 euros	13,45%	Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts d'un montant supérieur à 6 000 euros	7,84%	Découverts en compte	13,36%

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

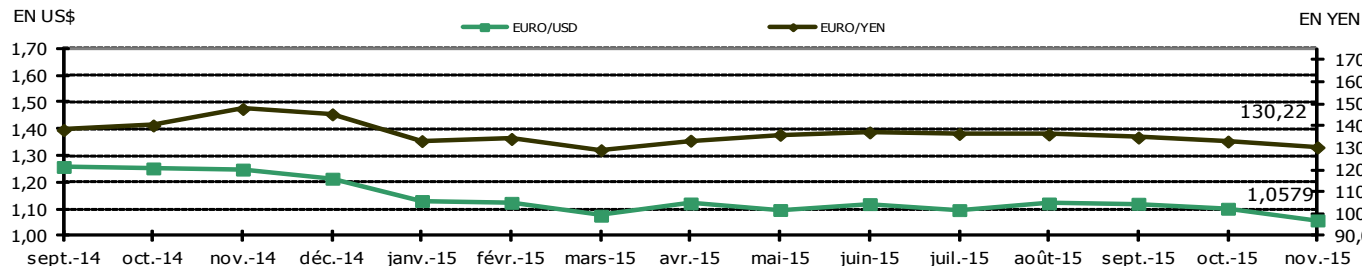
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,0579	EURO/ZAR (Afrique du sud)	15,2894	EURO/SRD (Surinam)	4,1801
EURO/JPY (Japon)	130,2200	EURO/BWP (Botswana)	11,5089	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	1,8911
EURO/CAD (Canada)	1,4143	EURO/SCR (Seychelles)	13,4229	EURO/DOP (Rép. Dom.)	47,9824
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,7048	EURO/MUR (Maurice)	38,3814	EURO/BBD (La Barbade)	2,1128
EURO/SGD (Singapour)	1,4940	EURO/BRL (Brésil)	4,0709	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	6,7736
EURO/HKD (Hong-Kong)	8,1989	EURO/VEF (Vénézuéla)	6,6479	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	3462,5851	EURO/XCD (Dominique)	2,8527	EURO/FC (Comores)	491,96775

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE	15,6466 EEK
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM	
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD	
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0,429300 MTL	30,1260 SKK	

Directeur de la publication : Hervé GONSARD - Responsable de la rédaction : Yves MAYET

Editeur et Imprimeur : IEDOM - BP 500 - 97 600 Mamoudzou

Achévé d'imprimer le 16 décembre 2015 - Dépôt légal : décembre 2015 - ISSN 1240 - 280X